

A young boy with short brown hair, wearing a red and blue plaid shirt, is looking upwards with a curious expression. He is positioned in the lower right foreground, looking into a large, curved glass aquarium tank. The tank is filled with water and contains many small, silvery fish swimming around. The lighting is a deep, monochromatic blue, creating a serene and mysterious atmosphere. The background shows the curved structure of the aquarium and the movement of the fish.

RAPPORT ANNUEL
2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président du conseil d'administration	1
Conseil d'administration et règles de gouvernance	2
Message du président-directeur général	4
Comité de direction	6
Structure.....	6
Profil de la Sépaq	7
Situation géographique	8
Revue des activités	10
Sépaq et la concertation régionale	25
Revue financière	27
Rapport de la direction	30
Rapport des vérificateurs	31
États financiers	32
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	42
Coordonnées des établissements de la Sépaq	44

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce document présente les activités d'une société d'État qui, tout en assumant des mandats d'envergure nationale, constitue un acteur important dans le développement économique des régions du Québec. Ces résultats témoignent de l'esprit d'entreprise et de l'implication du personnel en vue de satisfaire la clientèle. Ce sont là des valeurs qui font partie de la culture de la Sépaq.

D'autre part, le conseil d'administration a salué avec enthousiasme l'énoncé de politique du gouvernement du Québec quant à la gouvernance des sociétés d'État. Les orientations qui y sont présentées s'inscrivent dans les réflexions et les actions prises par la Société au cours des dernières années.

Par ailleurs, des changements ont été apportés à la composition du conseil d'administration. Les mandats de M^{me} Nicole Schmitt et de M. Jean-Pierre Clermont se sont terminés après plusieurs années de loyaux services. Je tiens à les remercier pour leur implication active et les avis judicieux qu'ils ont offerts à la Société. Pour les remplacer, le gouvernement a procédé à la nomination de M^{mes} Deborah Hook et Khatéré Talaï à titre de membre du conseil d'administration. Je les en félicite et les assure de toute ma collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,


Georges Laberge

CONSEIL D'ADMINISTRATION



André Roy
Consultant
Québec

Hughes T. Poulin
Président
Société Urbim inc.
Québec

Nelly Rodrigue
Secrétaire et directrice
des services juridiques
Sépaq

Deborah Hook
Montfort Renaissance inc.
Ottawa

Daniel Deslauriers
Médecin spécialiste
Hôtel-Dieu de Lévis
Lévis

Louis Bourget
Directeur général
MRC de La Vallée-de-l'Or
Val-d'Or

Jean Picard
Directeur général
Les Artisans Indiens du Québec
Wendake

Khatéré Talai
Université du Québec à Chicoutimi
Saguenay

Yvan Bilodeau
Président-directeur général
Sépaq

Georges Laberge, président du CA
Président
Groupe Colaber
Saint-Félicien

RÈGLES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration adopte tout règlement concernant l'exercice des pouvoirs de la Société et sa régie interne ce qui inclut notamment les orientations, les politiques, les stratégies, les programmes, les objectifs de portée générale et les principes directeurs de gestion de la Société. Le conseil est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Entre autres, le conseil d'administration approuve les états financiers et le budget annuel de la Société en plus d'évaluer l'intégrité des contrôles internes. Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et deux par conférences téléphoniques.

Le conseil d'administration est notamment assisté dans ses fonctions par un comité de vérification et un comité des ressources humaines. Tout récemment, il a aussi constitué un comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Société.

Comité de vérification

Présidé par M. Georges Laberge, ce comité est composé de MM. Hughes T. Poulin et André Roy.

Le comité de vérification approuve le plan annuel de vérification interne et veille à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces de même qu'un processus de gestion des risques soient mis en place. Le comité examine les états financiers avec le vérificateur externe et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité s'est réuni trois fois au cours de l'année.

Comité des ressources humaines

Présidé par M. André Roy, ce comité est composé de M. Daniel Deslauriers et M^{me} Khatéré Talai.

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines. Le comité s'est réuni trois fois au cours de l'année.

Comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Sépaq

Présidé par M. Jean Picard, ce comité est composé de MM. Louis Bourget, Daniel Deslauriers et Georges Laberge.

Le comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Sépaq a pour mandat de dresser l'état de situation des activités autochtones exercées sur les territoires administrés par la Sépaq, identifier les situations potentiellement conflictuelles et en fait rapport aux autorités gouvernementales compétentes. Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année.

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de la dernière année, la Société des établissements de plein air du Québec a notamment peaufiné ses stratégies et ses activités afin d'affirmer son statut de chef de file dans l'industrie touristique québécoise tout en assumant un rôle de plus en plus prédominant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable au Québec.

Ainsi, dans sa gestion quotidienne, la Sépaq a adopté plusieurs mesures afin de bonifier son bilan environnemental. Parmi celles-ci, soulignons un programme de gestion des matières résiduelles, l'utilisation d'un papier recyclé 100 % post-consommation, la réduction de la flotte de véhicules et le remplacement des véhicules plus polluants par d'autres moins énergivores, l'utilisation de l'énergie solaire et l'emploi de produits ménagers biodégradables.

Dans les parcs nationaux, la Sépaq a développé une approche écologique dans l'implantation et la gestion de ses activités et services. Elle en est également à sa deuxième année de gestion du Programme de suivi de l'intégrité écologique, une première au Canada. En ce qui concerne les réserves fauniques, la Sépaq accroît ses efforts dans son approche de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques permettant ainsi un meilleur suivi des plans d'harmonisation faune – forêt – récréation.

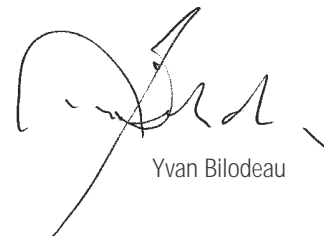
Au chapitre de ses réalisations, la Sépaq a complété avec succès sa première année de gestion du Parc Aquarium du Québec. Des projets de développement ont fait l'objet d'un accord du comité de mise en valeur, formé de représentants du milieu régional, permettant ainsi à la Société d'amorcer le programme d'investissements de 6,5 M\$ annoncé par le gouvernement du Québec afin d'assurer la relance du Parc Aquarium du Québec et d'améliorer sa contribution à l'industrie touristique de la région. Également à sa première année complète d'activité, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a atteint ses objectifs de fréquentation tout en contribuant fortement au positionnement touristique du massif des Chic-Chocs, un joyau de la Gaspésie.



De plus, la Société a rendu publics deux projets de développement réalisés en partenariat. D'abord, celui de la mise en lumière de la chute Montmorency, deuxième attrait touristique de la région, réalisé en collaboration avec Loto-Québec qui y investira 1,1 M \$ et avec la Commission de la capitale nationale du Québec qui y apporte son expertise. Également, la Société a conclu un partenariat public-privé (PPP) avec une jeune entreprise, Tyst Trädgård - Jardin de détente, afin d'implanter un nouveau centre de santé à la Station touristique Duchesnay.

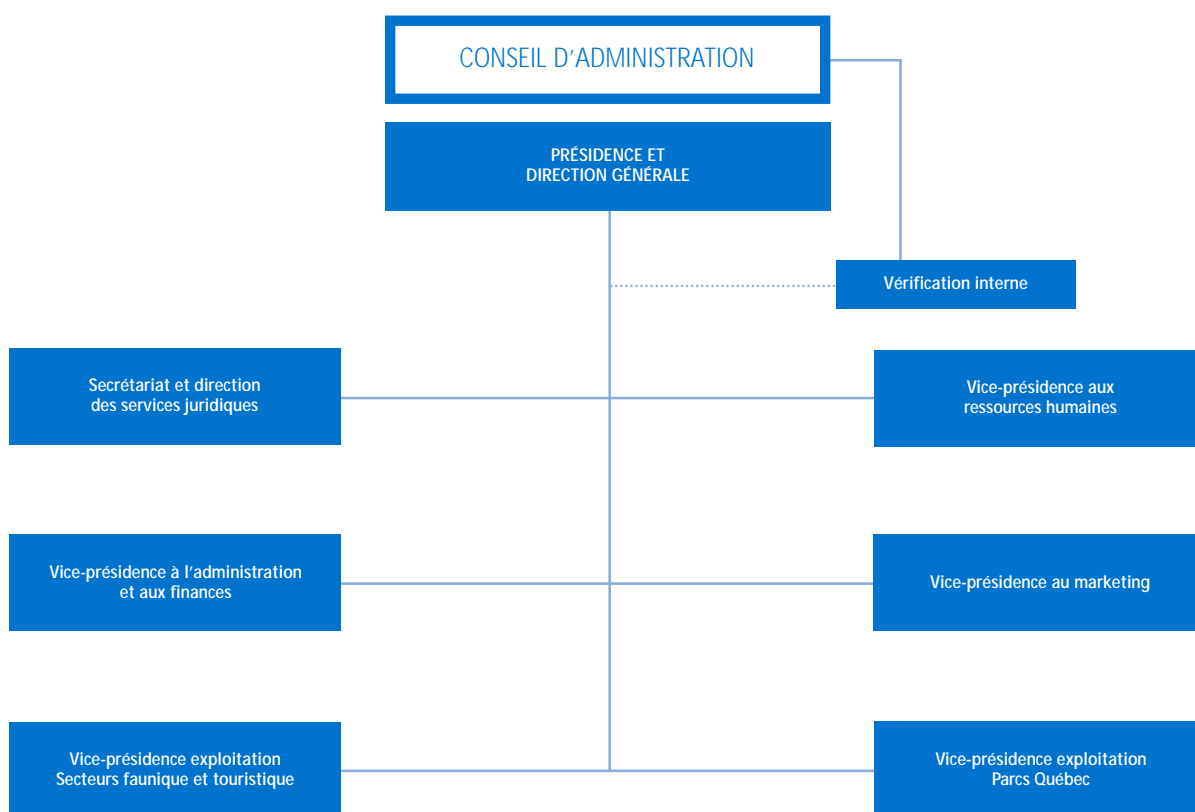
D'autre part, c'est avec fierté que la Société a conclu une entente sur l'équité salariale. Ce vaste et rigoureux exercice a été réalisé dans le plus grand respect des règles régissant les principes d'équité salariale et des règles de l'art en matière d'évaluation des emplois. Ce sont plus de 1 000 personnes salariées appartenant à une catégorie d'emplois à prédominance féminine qui obtiendront à terme des ajustements salariaux dont la moyenne est de 17,7%. La Société reconnaît, par cet exercice rigoureux, la valeur réelle du travail des femmes au sein de son organisation.

Par ailleurs, les résultats positifs qui apparaissent dans ce rapport annuel sont imputables à l'implication soutenue et le savoir-faire de l'ensemble du personnel du réseau Sépaq. Je les en remercie sincèrement.



Yvan Bilodeau

STRUCTURE



COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau

Président-directeur général

Claude Beaudoin

Vice-président au marketing

Ghislain Bernard

Vice-président aux ressources humaines

Réal Couture

Vice-président à l'administration et aux finances

Raymond Desjardins

Vice-président exploitation – Parcs Québec

Daniel Leboeuf

Directeur des communications

Jean-Charles Morin

Vice-président exploitation – secteurs faunique et touristique

Nelly Rodrigue

Secrétaire et directrice des services juridiques

Gaëtan Thibault

Directeur des immobilisations et des ressources matérielles

PROFIL DE LA SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Le conseil d'administration de la Société, composé de neuf membres, est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées oeuvrant dans l'offre d'activités et de services.

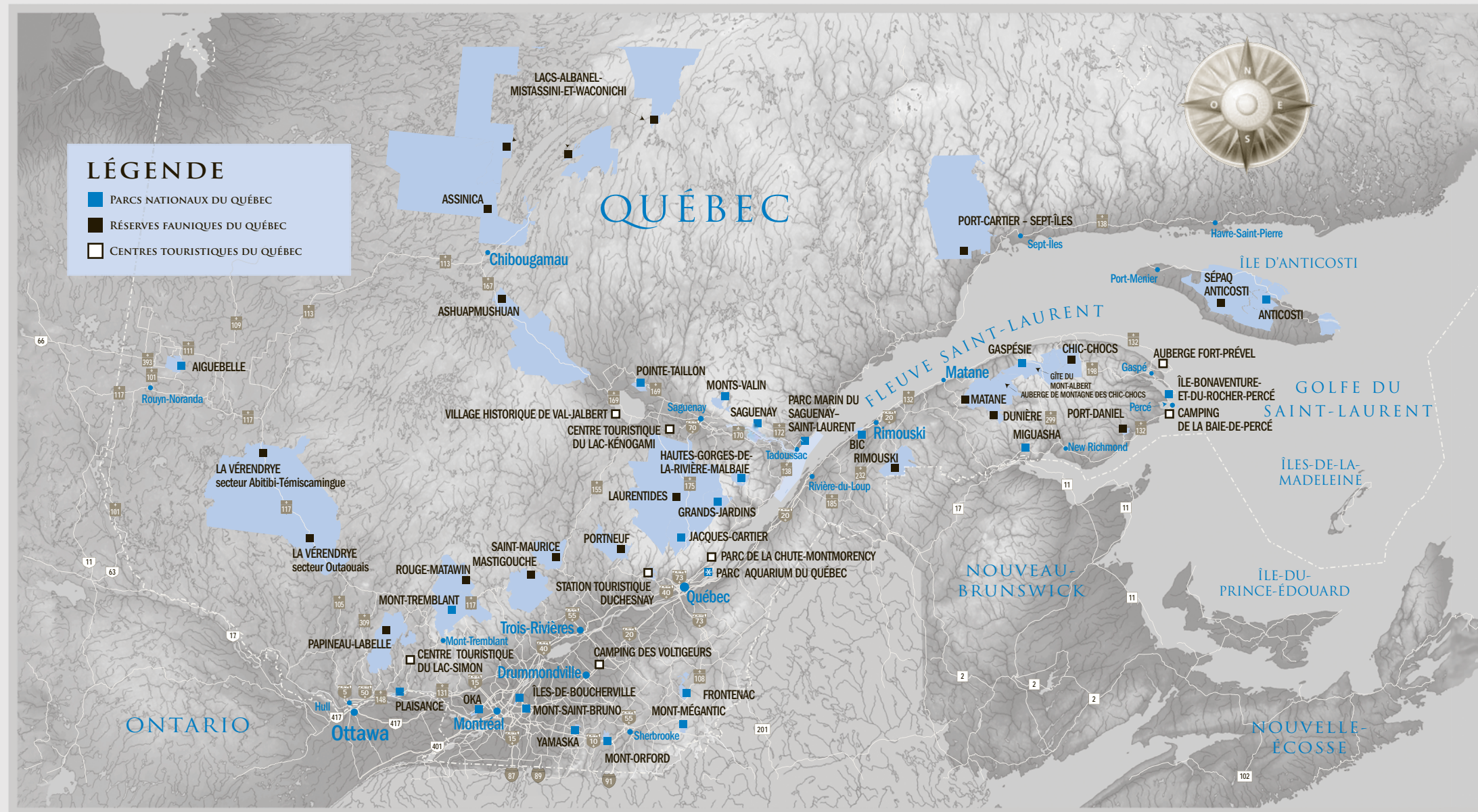
La Sépaq exploite 48 établissements regroupés sous 3 réseaux : 21 parcs nationaux, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le Parc Aquarium du Québec, 16 réserves fauniques et Sépaq Anticosti ainsi que 8 centres touristiques. Parmi ces derniers, elle administre le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec.

La Sépaq exploite
48 établissements
regroupés sous 3 réseaux :
les parcs nationaux,
les réserves fauniques et
les centres touristiques.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LÉGENDE

- PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC
- RÉSERVES FAUNIQVES DU QUÉBEC
- CENTRES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

Centres touristiques Québec

LE RÉSEAU DES CENTRES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

- Auberge Fort-Prével
- Camping de la Baie-de-Percé
- Camping des Voltigeurs
- Centre touristique du Lac-Kénogami
- Centre touristique du Lac-Simon
- Parc de la Chute-Montmorency
- Station touristique Duchesnay
- Village historique de Val-Jalbert

Réserves fauniques Québec

LE RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQVES DU QUÉBEC

- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
- Réserve faunique des Chic-Chocs
- Réserve faunique de Dunière
- Réserve faunique des Laurentides
- Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue
- Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais
- Réserve faunique Mastigouche
- Réserve faunique de Matane
- Réserve faunique de Papineau-Labelle
- Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles
- Réserve faunique de Port-Daniel
- Réserve faunique de Portneuf
- Réserve faunique de Rimouski
- Réserve faunique Rouge-Matawin
- Réserve faunique du Saint-Maurice
- Sépaq Anticosti

Parcs Québec

Conserver. Protéger. Découvrir.

LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

- Parc national d'Aigüebelle
- Parc national d'Anticosti
- Parc national du Bic
- Parc national de Frontenac
- Parc national de la Gaspésie
- Parc national des Grands-Jardins

- Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
- Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
- Parc national des Îles-de-Boucherville
- Parc national de la Jacques-Cartier

- Parc national de Migüasha
- Parc national du Mont-Mégantic
- Parc national du Mont-Orford
- Parc national du Mont-Saint-Bruno
- Parc national du Mont-Tremblant
- Parc national des Monts-Valin

- Parc national d'Oka
- Parc national de Plaisance
- Parc national de la Pointe-Taillon
- Parc national du Saguenay
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
- Parc national de la Yamaska

* Parc Aquarium du Québec

REVUE DES ACTIVITÉS

Les ressources humaines

Les effectifs de la Société ont atteint 3 402 employés au cours de l'année financière 2006-2007. La Société a procédé au recrutement de 30 employés pour des postes d'encadrement ou professionnels. La Sépaq demeure très attractive auprès des personnes en recherche d'emploi. Elle traite toujours au-delà de 5 000 demandes d'emploi par année. La mobilité de la main-d'œuvre est en hausse, particulièrement dans les parcs nationaux.

Les effectifs de la Société
ont atteint
3 402 employés
au cours de l'année.

Au cours de la dernière année, les conventions collectives régissant les conditions de travail des employés de quatre unités de négociation sont arrivées à échéance. Ces unités sont : parcs; pourvoiries, activités fauniques et Service des ventes et réservations; siège social, Auberge Fort-Prével, campings, centres touristiques et Parc de la Chute-Montmorency ainsi que celle de l'Auberge Port-Menier.

Le processus de renouvellement des conventions collectives a été amorcé pour le secteur des parcs et celui des pourvoiries, activités fauniques et Service des ventes et réservations. Ces dossiers sont en voie de discussion et de règlement. De plus, au cours de cette même année, la Sépaq s'étant vu confier la gestion du Parc Aquarium du Québec, a entrepris la négociation d'une première convention collective avec le personnel de ce nouvel établissement.

La Sépaq a également été mandatée pour coordonner la fermeture du Jardin zoologique du Québec. Dans ce dossier, la Société a tenu compte de la situation particulière des employés avec lesquels elle a convenu de certains protocoles d'entente et de modes de fonctionnement pour assurer un contexte de travail acceptable dans les circonstances. Cette approche a permis à 23 employés mis à pied d'être réaffectés à l'intérieur de divers établissements de la Société. Cette façon de faire se poursuit au fur et à mesure que des emplois deviennent disponibles à la Société.

La Sépaq a, par ailleurs, mis à jour ses obligations à l'égard de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics ainsi que pour son plan d'action en regard des personnes handicapées. La Société a rendu public, sur son site Internet, le plan d'action qu'elle a soumis à l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que les autres actions qu'elle veut entreprendre afin de favoriser davantage, dans ses établissements, l'intégration et le mieux-être de ces personnes atteintes d'un handicap.

En outre, la Sépaq a complété les travaux concernant l'équité salariale du personnel syndiqué représenté par le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPO). Ainsi, l'évaluation des emplois a été effectuée par les membres du comité d'équité salariale. Cette opération a permis d'obtenir un consensus sur la valeur des emplois des 224 catégories d'emplois visées par le programme et de convenir de leur rangement conformément à l'outil d'évaluation des emplois.

Parmi les 101 catégories d'emplois à prédominance féminine, 48 d'entre elles bénéficieront d'un ajustement salarial rétroactif au 21 novembre 2001 et portant intérêt à compter de cette date. Compte tenu de l'accroissement de l'entreprise, ce sont plus de 1 000 personnes salariées appartenant à une catégorie d'emplois à prédominance féminine qui obtiendront à terme des ajustements salariaux variant de 1% à 49%, pour une moyenne de 17,7%.

Dans un autre domaine, la Société a complété l'élaboration d'une norme d'accueil qui sera mise en application dans tout son réseau d'établissements. Un programme complet de formation a d'ailleurs été élaboré pour assurer le succès de l'implantation de cette norme auprès du personnel au cours de la prochaine année.

Toujours au chapitre de la formation, plusieurs activités ont été réalisées et poursuivies tout au cours de l'année: sélection et embauche, mise à niveau des formateurs internes de la Société, conduite de véhicules lourds, entretien et réparation des petits moteurs, Client Plus, norme de compétence en entretien ménager, formation des membres des comités de santé et sécurité au travail. Le service de la formation a également participé à la planification et au suivi des formations dispensées à l'interne.

Par ailleurs, dans un souci constant d'assurer la sécurité de notre clientèle, la Société a offert sa collaboration à la Régie du bâtiment du Québec pour la production d'une vidéo grand public portant sur l'utilisation sécuritaire des équipements au propane. Ce document vidéo devrait être disponible à l'automne 2007.

Enfin, le Service des relations du travail et de la formation s'est assuré, en collaboration avec les parties syndicales, de la mise en place et du suivi des 48 comités de relations du travail et d'autant de comités de santé et sécurité au travail établis dans tout le réseau.

Par les discussions tenues lors de ces rencontres, la Sépaq constate que le climat de travail est excellent dans l'ensemble des établissements.

La Société a complété
l'élaboration d'une
norme d'accueil
qui sera mise en application
dans tout son réseau
d'établissements.



Les parcs nationaux

La Sépaq met en valeur le rôle et l'importance de la conservation dans les parcs nationaux. À cet effet, la Société a créé une nouvelle direction au sein de la Vice-présidence exploitation Parcs Québec. Il s'agit de la Direction de la conservation et de la concertation à laquelle un nouveau poste de coordonnateur à la conservation a été ajouté.

La Société a poursuivi l'implantation du Programme de suivi de l'intégrité écologique de Parcs Québec.

À cet égard, la Société a poursuivi l'implantation du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) de Parcs Québec, notamment par l'élaboration d'un outil de mesure afin de dresser un bilan annuel de ce programme. Rappelons qu'il s'agit d'une première au Canada et qu'il n'existe aucune référence. La Sépaq et Parcs Canada partagent leur expertise dans ce projet, le réseau canadien de parcs nationaux étant en voie d'implanter un programme similaire.

En outre, la Société a réalisé pas moins de 203 projets d'acquisition de connaissance ou de recherche appliquée afin d'enrichir la programmation des activités de découverte et d'améliorer la gestion des parcs. Elle a, à cet égard, publié pour une cinquième année, le bulletin de conservation *Les parcs nous ont dévoilé...* diffusé auprès du milieu environnemental et du milieu de l'éducation. Parmi les sujets traités, mentionnons l'inventaire des micromammifères au parc national du Mont-Mégantic, l'inventaire aérien du cerf de Virginie sur le territoire du parc national

d'Anticosti, le suivi d'une population de micocoulier occidental au parc national de Plaisance, une nouvelle méthode de contrôle de l'herbe à puce au parc national d'Oka, la cohabitation de la clientèle avec l'ours noir au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et un verger à faible impact environnemental au parc national du Mont-Saint-Bruno. Enfin, un projet-pilote de plan de conservation a été amorcé au parc national des Monts-Valin.

Dans le domaine de l'éducation, la participation aux activités animées et autoguidées s'est élevée à 373 819 personnes au cours de l'année.



PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

Afin d'en optimiser l'utilisation au cours des prochaines années, la Sépaq a procédé à une évaluation des divers programmes, notamment celui des groupes scolaires. Par ailleurs, au parc national de Miguasha, un site Internet de vulgarisation scientifique a été réalisé, grâce à une contribution financière de Patrimoine Canadien. Ce projet permettra au contenu du Musée d'histoire naturelle du parc d'être disponible sur le site du Musée virtuel du Canada. Enfin, une nouvelle exposition thématique sur le caribou a été réalisée au parc national de la Gaspésie de même que quatre unités extérieures d'exposition au parc national du Saguenay, dans le secteur de la Baie-Éternité. Ces nouveautés seront accessibles au public dès la prochaine saison.

Au chapitre de la concertation, la Société a tenu la première rencontre annuelle des représentants des conseils régionaux de l'environnement au sein des tables d'harmonisation et des directions de parcs, et ce, dans la foulée de l'entente avec le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ). Cette rencontre a permis aux participants de présenter les enjeux environnementaux dans leur parc et leur région, notamment ceux liés aux pressions périphériques exercées par l'exploitation forestière et l'agriculture, à la présence de cyanobactéries et à la gestion des matières résiduelles.

La Société a également conclu des ententes de partenariat avec des organismes nationaux de conservation, de plein air ou d'écotourisme. Ainsi, Parcs Québec s'est associé au concours photos de Nature Québec. La Sépaq a aussi collaboré avec Vélo Québec à l'implantation du programme Bienvenue cyclistes dans six parcs nationaux et avec la Fédération québécoise du canot et du kayak dans le développement d'un programme de formation accrédité pour l'accompagnement de groupes en rabaska. Elle a enfin convenu du renouvellement de l'entente de partenariat avec Aventure Écotourisme Québec (AEQ) pour l'offre, le développement et la commercialisation de produits écotouristiques dans les parcs. Parmi les ententes de partenariat signées entre des parcs nationaux et des producteurs d'écotourisme, mentionnons celle liant Équinoxe et le parc national de la Pointe-Taillon pour la fourniture d'expéditions guidées en kayak de mer.

La Société a tenu la première rencontre annuelle des représentants des conseils régionaux de l'environnement.

En ce qui concerne les services à la clientèle, la Société investit dans la recherche et le développement de produits à caractère écologique pour la clientèle des dépanneurs et des Boutiques Nature. De même, afin d'accélérer le service, elle a pris entente avec ses fournisseurs pour la mise en place de codes barres sur tous les produits offerts à la clientèle. Elle a poursuivi ou renégocié des ententes d'affaires en vue d'achats regroupés des produits réseau au meilleur prix, et ce, pour le bénéfice de la clientèle.



De nouveaux produits ont aussi été offerts au public. Ainsi, la mise en activité d'un bateau ponton permet désormais aux cyclistes de parcourir les deux secteurs du parc national de Plaisance tout en assistant à une présentation par un guide du milieu aquatique du parc. Pour l'hébergement, la Sépaq offre, en partenariat, un nouveau produit, les yourtes (abri traditionnel des steppes de l'Asie centrale) aux parcs nationaux du Bic et de Plaisance. Elle a de plus construit trois nouveaux chalets dans le secteur du Piedmont du parc national des Monts-Valin et aménagé six sites de camping rustique sur l'île Bouliane au parc national de la Pointe-Taillon, facilitant ainsi la découverte de ces deux secteurs.

Au parc national du Mont-Tremblant, la Sépaq a réalisé un projet majeur de mise aux normes afin de rénover ou de restaurer les bâtiments et équipements mis à la disposition de la clientèle: nouveau centre de location, sanitaires, aires de séjour, routes, etc.

Par ailleurs, les parcs nationaux constituent des produits d'appel touristique en région. La Société a conclu des alliances avec les associations touristiques régionales (ATR) afin de maximiser les efforts respectifs de commercialisation. À titre d'exemple, les parcs nationaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'ATR du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont développé un partenariat pour la mise en œuvre d'un programme de marketing international visant la promotion du plein air et de l'écotourisme sur les marchés hors Québec. Les parcs nationaux sont la pierre angulaire de cette stratégie.

Le développement de tous ces partenariats, allié aux autres stratégies de la Sépaq, a certes contribué à l'accroissement de la fréquentation des parcs nationaux qui a atteint 3,6 millions de jours-visites en 2006-2007. Ce résultat étonne considérant les mauvaises conditions météorologiques à l'été 2006 et le manque de neige en début

de saison hivernale. La satisfaction de la clientèle demeure toujours très élevée. La plus récente étude l'établit à 96%. L'accroissement de la fréquentation a, pour sa part, permis d'améliorer la contribution des activités commerciales au financement des parcs nationaux. Ainsi, l'autofinancement des parcs a atteint 58%, soit une augmentation de 1% par rapport à 2006.

Tout en favorisant l'augmentation de la fréquentation des parcs nationaux, la Sépaq intensifie son approche écologique dans leur gestion quotidienne. Ainsi, l'utilisation de fournitures de restauration compostables au parc national d'Oka, l'abandon graduel des produits à utilisation unique et des sacs de plastique font partie des nouvelles mesures adoptées. À cet égard, la Société a réalisé le premier bilan du programme de gestion des matières résiduelles après trois années d'implantation. C'est sur la base de ce bilan qu'elle ajustera son programme pour les prochaines années.

Poussant plus loin son approche écologique en vue d'une gestion environnementale des parcs, la Sépaq a réalisé un guide des bonnes pratiques destiné aux gestionnaires des parcs. Les actions envisagées conduisent directement ou indirectement à des économies d'énergie et par la même occasion à des économies budgétaires. Les bonnes pratiques proposées ciblent

La Sépaq
a réalisé le
premier bilan
du programme de
gestion des matières
résiduelles.

prioritairement l'éclairage, le chauffage, la climatisation et, dans la gestion de l'eau, sa réduction et son chauffage. Chacun des gestionnaires de parc devra produire, dans l'année qui vient, un plan d'action à cet égard.

Par ailleurs, un projet unique dans le réseau Parcs Québec est en cours au parc national du Mont-Mégantic. Doté d'un observatoire astronomique, le parc est victime de pollution lumineuse compte tenu de l'éclairage des municipalités avoisinantes qui rend l'observation plus difficile. La direction du parc, en collaboration avec l'AstroLab, participe et supporte la mise en place de nouvelles normes d'éclairage dans les municipalités avoisinantes.

Enfin, en matière de distinction, le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé s'est vu décerner le prix du public métré lors du gala des Grands Prix du tourisme québécois. Deux autres parcs ont reçu un Méritas dans la catégorie « Attrait, activité récréotouristique et divertissement » au gala Charlevoix reconnaît 2006. Il s'agit des parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Le Parc Aquarium du Québec

Afin de favoriser la participation des diverses instances régionales au développement et à la mise en valeur du Parc Aquarium du Québec, en vue d'en optimiser son intégration à la trame régionale, la Sépaq a mis sur pied un comité de mise en valeur composé de représentants du milieu municipal, touristique, des affaires, scientifique et environnemental et de la Commission de la capitale nationale du Québec afin de faire les meilleurs choix de développement et de mise en marché du site. La Société a de plus amorcé le programme d'investissements de l'ordre de 6,5 M \$ annoncé par le gouvernement du Québec afin d'accroître la fréquentation et d'augmenter la capacité attractive du lieu tout en maintenant sa mission éducative et de conservation.

Au plan de la gestion, la Sépaq a doté les employés d'un nouvel uniforme aux couleurs de la Société et leur a offert diverses formations afin de faciliter leur intégration dans la Sépaq. Elle a également revu les modes d'opérations et développé de nouvelles activités : guide animalier d'un jour, visite des coulisses, petit-déjeuner de l'Aquarium.

Par ailleurs, au plan scientifique, la Société a procédé à l'embauche d'un coordonnateur. Elle a également rénové le conservatoire et ajouté quelques espèces à la collection.

Soulignons que la Société des attractions touristiques du Québec a accordé son Prix « Coup d'éclat ! 2006 » au Parc Aquarium du Québec. La Sépaq s'est distinguée dans la catégorie publicité à la télévision avec un budget de plus de 500 000 \$.

Pour sa part, le mandat confié à la Société de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec s'exécute selon les prévisions initiales. La disposition des animaux se réalise telle que prévue en collaboration avec la *Canadian*

Prix
« Coup d'éclat!
2006 »
au Parc Aquarium
du Québec.

Association of Zoos and Aquariums (CAZA) et l'Association of Zoos and Aquariums (AZA). De plus, le parc des Moulins, sous la responsabilité de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), est ouvert au public depuis le 1^{er} septembre 2006. Les travaux visant la disposition dans le domaine public des terrains restants se poursuivent.

Les secteurs faunique et touristique

Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti

La Sépaq a connu la meilleure performance de tous les temps dans le réseau des réserves fauniques. Cette performance se traduit autant en termes de revenus que de profits. Ceci s'explique par une offre accrue de produits et de services, par un excellent service à la clientèle de même que par la qualité et l'expertise de son personnel.

Le taux de succès de chasse a atteint un niveau record.

En 2006-2007, 2 297 séjours-groupes de chasse à l'orignal ont été offerts aux Québécoises et Québécois dans les réserves fauniques, soit une augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente. De plus, le taux de succès de chasse a atteint un niveau record de 67,7% pour une récolte de 1 855 bêtes, soit 2,2% de plus que l'année précédente. Ce succès inégalé est attribuable à la grande attention que la Société accorde à la gestion du cheptel d'originaux qui fait la fierté du réseau des réserves fauniques. Deux nouveautés ont été particulièrement populaires, soit la possibilité de s'adjoindre les services d'une guide de chasse professionnel pour la chasse à l'orignal en plan européen dans la réserve faunique des Chic-Chocs ainsi que la chasse en camp rustique dans plusieurs réserves fauniques.

La Sépaq a investi 4 M\$ au cours de la dernière année principalement dans la consolidation des actifs des territoires fauniques sous sa gestion. Ces investissements ont été rendus possibles grâce notamment à l'aide financière consentie à cet effet par le gouvernement telle qu'annoncée dans son budget 2005-2006. L'amélioration du réseau routier, la consolidation de chalets et de campings, le renouvellement d'habitats fauniques ont été parmi les projets réalisés dans les réserves fauniques et à Sépaq Anticosti.

Par ailleurs, la Sépaq est particulièrement fière de la construction de deux nouveaux sites d'hébergement dans la réserve faunique des



RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Laurentides. Le premier est situé au lac Pikauba et comprend cinq nouveaux chalets d'une capacité de quatre personnes, un chalet pour le gardien ainsi que tous les équipements nécessaires à la bonne marche d'un site dédié à la pêche et à la chasse. Le second, au lac à Noël, ajoute quatre chalets d'une capacité de quatre personnes au site actuel. Les sommes nécessaires pour la construction de ces deux sites proviennent de la compensation versée par le ministère des Transports du Québec à la Société pour la fermeture des secteurs du Portage et du Relais en raison de l'élargissement de la route 175. À noter, par ailleurs, que les trois chalets du secteur du lac Brulé sont désormais accessibles en voiture à la suite de la construction d'une route. Ce secteur n'était auparavant accessible qu'en hydravion.

Malgré une diminution de chasseurs et de pêcheurs au Québec en raison, entre autres, du vieillissement de la population, le taux d'occupation des hébergements dédiés à la chasse et à la pêche ne cesse d'augmenter. Ce phénomène est également constaté dans les nombreux terrains de camping disséminés à travers les réserves fauniques où la clientèle découvre graduellement des bijoux encore inconnus en pleine nature.

En outre, le réseau des réserves fauniques est de plus en plus la référence au Québec pour la pratique de la chasse au petit gibier. Cette année, plus de 16 000 bêtes ont été récoltées, soit une moyenne de 1,7 bête par jour/chasse. Il est intéressant de savoir que la chasse au petit gibier est une étape d'initiation pour les nouveaux chasseurs à la pratique de la chasse au gros gibier.

À cet égard, la Sépaq continue d'encourager la relève chez sa jeune clientèle autant pour son produit de la chasse que celui de la pêche. Ainsi, ce sont près de 100 séjours-groupes de chasse à l'original qui ont été offerts à demi-prix pour tout groupe accompagné



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

Le réseau des réserves fauniques est de plus en plus la référence au Québec pour la pratique de la chasse au petit gibier.

d'un chasseur de moins de 18 ans. De plus, les réserves fauniques continuent d'être ciblées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comme des lieux prioritaires pour tenir la Fête de la pêche, activité qui a pour but de promouvoir cette activité au Québec auprès des pêcheurs de tout âge. Ainsi, quelques milliers de pêcheurs ont pu pratiquer leur activité de prédilection au mois de juin, dans l'ensemble des établissements de la Sépaq, et ce, gratuitement.

En ce qui concerne le partenariat, la Société a conclu une entente avec la Nation Crie de Mistissini concernant l'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi.

À Sépaq Anticosti, les objectifs visés quant au nombre de chasseurs ont été légèrement dépassés. De même, le taux de succès par rapport à l'année précédente a augmenté de 16 %, soit 1,82 bête par chasseur. Le nouveau forfait de chasse en plan américain en court séjour a permis d'attirer de nouveaux clients.

Dans un autre domaine, la Société accroît ses efforts dans son approche de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques, notamment par l'embauche d'un nouveau professionnel. Cette approche a permis et permettra dans le futur un meilleur suivi des plans d'harmonisation faune – forêt – récréation servant notamment à limiter et amoindrir les impacts encourus par l'aménagement forestier sur les activités offertes à la clientèle. Elle permet également d'atténuer

l'impact des coupes forestières sur les ressources en présence dans les réserves fauniques, soit la faune, les paysages, les vieilles forêts, etc.

Par ailleurs, l'objectif de fréquentation de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a été atteint pour sa première année d'exploitation. L'éloignement de l'Auberge des grands centres urbains, sa programmation articulée en hiver sur la pratique du ski sans la présence de remontées mécaniques, le degré d'isolement des lieux, l'accès possible uniquement en chenillette et l'absence d'un véritable produit de pêche en été, font de l'Auberge un produit de plein air unique au Québec destiné à une clientèle très spécifique.

La version estivale du produit avec la présence d'une des plus fortes densités d'orignaux au Québec, une topographie très accidentée et la proximité de sommets dénudés intéressent une clientèle provenant, de façon plus importante, de l'extérieur du Québec. Une mise en marché plus pointue afin de mettre en valeur les spécificités des lieux produira de meilleurs résultats à moyen et à long terme pour le produit estival.

La Société accroît
ses efforts dans son
approche de
gestion intégrée
des ressources
dans les
territoires fauniques.



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE



STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

Mais, au-delà des résultats plus factuels entourant l'Auberge, c'est son rôle de locomotive dans le positionnement touristique du massif des Chic-Chocs, un joyau de la Gaspésie, qu'il est important de souligner. Ainsi, c'est le caractère unique de l'Auberge de montagne qui a déclenché la venue de clients, de journalistes et de grossistes provenant de l'extérieur du Québec.

Ce caractère unique a d'ailleurs été reconnu par la Chambre de commerce de Matane qui a couronné l'Auberge de montagne des Chic-Chocs d'un prix d'excellence dans la catégorie « Services touristiques ». Notons aussi que M. Jean-François Dubé, guide à l'Auberge, a reçu un prix honorifique décerné par Aventure Écotourisme Québec pour souligner l'ensemble de sa carrière. Pour sa part, la réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue, a reçu le Prix régional de l'entreprise touristique de l'année dans le secteur public.

La Station touristique
Duchesnay a connu sa
meilleure
saison à vie.

Les centres touristiques

En 2006-2007, la Sépaq a atteint un chiffre d'affaires de 15 M\$ dans le réseau des centres touristiques. Malgré un été à l'ensoleillement plutôt moyen, le Camping des Voltigeurs ainsi que les centres touristiques du Lac-Kénogami et du Lac-Simon ont vu leur fréquentation se maintenir par rapport à de meilleures conditions en 2005.

La Station touristique Duchesnay a connu sa meilleure saison à vie grâce particulièrement à une hausse de 7% des revenus des activités de villégiature et de restauration. Par contre, la suspension des activités de coupe de bois, en raison d'un réaménagement du plan de coupe quinquennal, est venue grever l'ensemble des résultats financiers de la Station.

L'ajout d'un spa scandinave, en partenariat public-privé (PPP), a permis de bonifier le panier d'activités offert aux clients de Duchesnay. Ainsi, l'Hôtel de glace, le traîneau à chiens, le ski de fond, la motoneige, d'Arbre en arbre et le labyrinthe sont autant d'occasions pour la clientèle de pratiquer une ou plusieurs activités excitantes sur le site même.

Au Parc de la Chute-Montmorency, la Sépaq a conclu un nouveau partenariat avec Loto-Québec et avec la Commission de la capitale nationale du Québec qui permettra de mettre en lumière l'anse Montmorency. La Commission assumera la conception et la maîtrise d'œuvre du projet tandis que Loto-Québec contribuera à son financement par l'investissement de 1,1 M\$. L'inauguration et l'exploitation de ce projet coïncideront avec les Fêtes du 400^e en 2008.

La mise en marché

L'année 2006-2007 a, entre autres, été marquée par le transfert du Parc Aquarium du Québec à la Société. Compte tenu

de la date tardive du transfert, le grand défi était de relancer le Parc Aquarium du Québec avec l'objectif d'augmenter l'achalandage en améliorant la visibilité de cet établissement unique au Québec. La solution retenue, dans ce contexte, fut la production d'une publicité télévisuelle, diffusée aux heures de grande écoute, sur trois grands réseaux de télévision.

Parallèlement à cette campagne, l'affichage dans une grande chaîne de restauration de la région de Québec ainsi que deux superpanneaux situés sur les autoroutes 40 et 20, et trois grands tableaux installés à des endroits stratégiques de la région, incitaient au désir de découvrir et de vivre l'expérience unique qu'est le Parc Aquarium du Québec. Pour compléter les actions marketing, la conception d'un nouveau dépliant tiré à 400 000 exemplaires, le site Internet de la Sépaq, le réseau d'affichage interne et le bulletin électronique *Sepaq.com vous informe* furent mis à contribution

pour appuyer la campagne. Les résultats furent supérieurs aux attentes.

Par ailleurs, les actions de marketing pour le réseau des 21 parcs nationaux et du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent visaient principalement à inciter la population québécoise à opter pour le réseau Parcs Québec comme destination nature, à visiter des territoires naturels qui lui appartiennent et que la Sépaq gère et protège au bénéfice des générations futures. La campagne publicitaire, conçue par le Groupe Cossette Communication, pour une troisième année de mandat, avait pour objectifs d'augmenter la fréquentation estivale des parcs nationaux et de favoriser l'étalement saisonnier de la clientèle.

Lors de sa campagne estivale 2006, Parcs Québec s'est affiché sur les grands marchés de Québec et de Montréal en plus d'étendre son plan de visibilité aux différentes régions du Québec. Le message de 30 secondes intitulé *Répondez à l'appel du pic-bois* a été diffusé sur les deux grands réseaux conventionnels, soit Radio-Canada et TVA, de même que sur plusieurs canaux spécialisés ainsi que sur certaines stations communautaires. De plus, le message a été diffusé en salle de cinéma dans le réseau Cinéplex Odéon à travers tout le Québec. Une campagne radio a également été conçue et mise en ondes sur le réseau Astral (Énergie et Rock Détente). À cela s'ajoute toute une gamme d'actions complémentaires qui appuyaient ces efforts de mise en marché.

Lors de sa
campagne estivale,
Parcs Québec s'est
affiché sur les
grands marchés
de Québec et de Montréal.

Des actions complémentaires ont été mises de l'avant sur les marchés du nord-est des États-Unis, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Elles ont été menées principalement en partenariat avec la Commission canadienne du tourisme, Tourisme Québec et Le Québec Maritime qui travaillent déjà sur ces marchés.

Quant à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, une campagne de marketing ciblée a été orchestrée pour lancer la première saison estivale à l'Auberge. Plus de 100 000 affichettes de portes faisant la promotion de cette destination unique et accompagnée d'un concours ont été distribuées dans certains secteurs choisis des grands centres urbains. Plusieurs publicités dans les magazines ainsi que des messages télévisuels de 30 secondes sur les réseaux RDI et LCN sont venus appuyer la mise en marché de l'Auberge. Des placements publicitaires à Canal Évasion lors de la diffusion du Tour de France se sont également ajoutés.

Le profil sociodémographique des visiteurs ayant répondu à l'étude de satisfaction de la clientèle en 2006 permettait d'orienter et de cibler davantage nos actions pour l'hiver 2007. Les résultats obtenus à ce jour nous indiquent que nos actions ont effectivement atteint la cible. La stratégie média pour la deuxième saison hivernale de l'Auberge combinait de l'affichage dans le réseau Zoom Média à des placements magazines pour soutenir la notoriété de l'Auberge auprès de membres d'ordres professionnels.

De plus, plusieurs articles de fond dans divers magazines, tant au Québec que dans l'est des États-Unis, étaient unanimes à décrire l'Auberge comme un site exceptionnel. Plusieurs reportages diffusés à la télévision sont également venus couronner les efforts déployés depuis l'ouverture officielle de l'Auberge.

Une campagne de marketing ciblée a été orchestrée pour lancer la première saison estivale à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs.

Dans un autre ordre d'idées, la recherche visant à accroître les connaissances sur la clientèle constitue toujours un élément



AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCs

très important dans la planification marketing de la Société. En 2006, en collaboration avec l'Université Laval, plusieurs enquêtes ont été menées auprès de différentes clientèles, soit pour évaluer la satisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service, soit pour mieux cibler les interventions de mise en marché. Ces études ont porté sur le profil des usagers du site Internet de la Sépaq, sur la qualité de l'expérience de pêche au parc national des Grands-Jardins, sur les clientèles estivale et hivernale ayant séjourné à l'Auberge de

montagne des Chic-Chocs, sur le profil de la clientèle ayant visité un parc national du réseau Parcs Québec à l'été 2006, sur le Parc Aquarium du Québec et finalement sur la clientèle ayant séjourné dans une yourte au parc national du Bic en 2006.

La Société s'est dotée de nouveaux outils lui permettant d'effectuer des analyses multivariées complexes de même que de créer et d'envoyer des questionnaires de recherche et de sondages en ligne. Quatre nouveaux logiciels permettront donc de réaliser des économies d'échelle importantes en éliminant les dépenses reliées aux sondages téléphoniques et postaux ainsi que la saisie manuelle des données.

Plus de
3 200 000
visites
du site Internet
www.sepaq.com.

En ce qui a trait au site Internet, le dynamisme de la Société dans ce domaine ne s'est pas démenti au cours de la dernière année. Plus de 3 200 000 visiteurs uniques ont visité son site, plus de 275 000 transactions ont été effectuées par Internet (réservations en ligne, inscriptions aux tirages au sort et boutique virtuelle), soit une augmentation de plus de 22% par rapport à l'année précédente, et près de 50 000 personnes sont maintenant abonnées à son bulletin mensuel *Sepaq.com vous informe*. Mentionnons qu'un sondage réalisé auprès des abonnés de ce bulletin a permis à 2 200 internautes de faire connaître leur degré de satisfaction du site et d'émettre des commentaires sur les éléments à améliorer. Plusieurs autres bulletins se sont ajoutés en cours d'année : le bulletin *Sepaq.com – Réunions et événements* destiné principalement aux entreprises et aux corporations; le bulletin *SepaqAnticosti.com* pour les amateurs de chasse au cerf de Virginie à Anticosti; le bulletin *Sepaq.com – Chasse sportive*, nouvellement créé, qui désire rejoindre

les amateurs de chasse dans les réserves fauniques du Québec.

Plusieurs produits sont désormais accessibles sur le site Internet de la Société et peuvent être réservés en ligne. Ainsi, il est maintenant possible d'effectuer en ligne la réservation d'un nouveau type d'hébergement, la yourte, ou celle d'un autre nouveau produit de camping, le forfait *Prêt-à-camper*, ou encore d'acquies son droit d'accès pour la pêche dans les réserves fauniques ou dans les parcs nationaux.



PRÊT-À-CAMPER



SÉPAQ ANTICOSTI

réervations en ligne: *Prolongez vos vacances* de Parcs Québec, le concours *Chalet* et le concours *Camping*.

Quant aux tirages au sort, la Société constate, encore cette année, un engouement pour l'inscription en ligne. En effet, 74 % des inscriptions au tirage au sort pour la pêche et la villégiature, 84 % des inscriptions pour les chasses contingentées et 66 % pour la chasse au caribou ont été effectuées par Internet au cours de la dernière année. Globalement, parmi les 315 747 inscriptions aux tirages au sort pour 2006-2007, plus de 67 % l'ont été via Internet. Soulignons également que la fonctionnalité des tirages au sort a été révisée afin d'y inclure la vérification du certificat du chasseur pour tous les tirages au sort concernant la chasse sportive.

Au cours de l'année, le Service des ventes et réservations de la Sépaq a répondu à plus de 320 000 appels, et ce, malgré la croissance du volume du site transactionnel de la Société. Soulignons que la villégiature à Sépaq Anticosti est maintenant vendue à partir du centre d'appels de même que la vente du produit de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Enfin, toute l'opération des appels aux gagnants à la suite des tirages au sort s'est réalisée à partir d'un fichier électronique permettant ainsi plus d'efficacité quant au traitement des demandes de réservations. Le Service des ventes et réservations était aussi présent dans plus d'une dizaine d'événements et salons au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Angleterre ainsi qu'aux principales bourses touristiques: NTA, ABA, Rendez-vous Canada et Bienvenue Québec.

Au chapitre des communications publiques, de nombreux communiqués de presse ont été diffusés par la Société et par les différents établissements pour informer la population des activités et des services offerts par la Société. Ils ont été

Le site informatif s'est enrichi d'une section complète dédiée au Parc Aquarium du Québec. Plusieurs pages reliées aux produits chasse, pêche et villégiature ont été ajoutées au site de Sépaq Anticosti. Afin d'aider les internautes à profiter des aubaines de dernière minute, la page *Aubaines de dernière minute* est maintenant accessible via le portail Sépaq. Les langages de programmation, tant pour le site informatif que pour le site transactionnel, ont été changés afin d'augmenter

la vitesse d'affichage et d'exécution des différents processus. À nouveau, de nombreux concours ont été mis de l'avant pour faire connaître les produits et services de la Sépaq et stimuler les

La Société constate un engouement pour l'inscription en ligne aux tirages au sort.

largement publiés par la presse locale, régionale et nationale et font aussi l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la Société. Plusieurs tournées de familiarisation avec la presse spécialisée de plein air et de tourisme québécoise et étrangère furent réalisées dans les établissements de la Société. Elles ont mené à la publication de nombreux reportages écrits et photographiques dans les grands quotidiens et dans plusieurs magazines.

Concernant les médias électroniques, la Sépaq a participé, au cours de l'année, à plusieurs émissions de télévision sur différents réseaux en plus d'avoir réalisé de nombreuses entrevues téléphoniques dans toutes les régions du Québec. Soulignons que plus d'une quarantaine d'émissions de télévision ont aussi été enregistrées dans le réseau des réserves

fauniques et de Sépaq Anticosti et diffusées sur les ondes de trois chaînes de télévision (Réseau des Sports, Télévision Quatre Saisons et Canal Évasion), sans compter certaines émissions diffusées sur le canal canadien *Global* ainsi que sur le canal américain *Outdoor Channel*.

La Sépaq a participé
à plusieurs
émissions
de télévision
sur différents réseaux.

L'imprimé demeurera toujours un moyen privilégié de communiquer l'information relative à nos produits. À l'instar des années antérieures, plusieurs documents ont été réalisés. Les brochures saisonnières *Activités hivernales* et *Réseau camping* de même que celle intitulée *Activités et services* des réserves fauniques ont fait l'objet d'une mise à jour et d'une nouvelle facture photographique. Deux bulletins *En bref* ont été réalisés de même que le bulletin périodique interne de la Sépaq. De nombreux dépliants et encarts, visant tant la population en général que certains segments de marché dont le corporatif, ont aussi été produits afin de promouvoir les activités et toute la panoplie de services offerts par les établissements de la Société.

LA SÉPAQ ET LA CONCERTATION RÉGIONALE

Avec ses 48 établissements répartis dans presque toutes les régions du Québec, la Sépaq est un agent important dans la dynamique socio-économique des régions situées au sud du 50^e parallèle. Que ce soit dans le domaine du tourisme d'aventure et de grande nature, du tourisme de nature, de plein air ou d'écotourisme, du tourisme d'apprentissage ou scientifique, et depuis plus de 20 ans dans le domaine du tourisme ou des activités reliées à la faune, la Sépaq s'avère une société dont le rayonnement s'appuie sur une expertise qui s'est développée en région.

La concertation avec les milieux régionaux constitue une des valeurs d'entreprise de la Sépaq. Ainsi, la Société gère ses établissements en concertation avec les organismes du milieu en les impliquant dans l'administration et la mise en valeur des établissements localisés sur leur territoire. Pour favoriser cette approche, la Sépaq a mis en place des tables d'harmonisation pour chacun des parcs nationaux et des conseils d'administration locaux (CAL) pour les réserves fauniques et les centres touristiques. Ces forums permettent à la Sépaq de tenir compte des préoccupations du milieu tout en favorisant une meilleure intégration des établissements dans la stratégie de développement économique des régions.

Ces mécanismes de concertation sont généralement composés de représentants désignés par des organismes socio-économiques de la région où est localisé

l'établissement tels les municipalités, les chambres de commerces, les municipalités régionales de comté (MRC), les associations touristiques régionales (ATR) et, le cas échéant, d'un représentant de la communauté autochtone avoisinante. Compte tenu de la mission des territoires visés, s'ajouteront des représentants provenant d'autres milieux. Ainsi, dans les réserves fauniques, on retrouvera au CAL des représentants de la Fédération québécoise de la faune, de l'industrie forestière et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans le cas des parcs nationaux, des représentants des milieux environnementaux, scientifiques et universitaires, de même que du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs compléteront la composition des tables d'harmonisation.

Se réunissant trois ou quatre fois par année, ou plus au besoin, ces représentants échangent sur les orientations à court et moyen terme des territoires visés. Il y sera donc question de plans d'action, des diverses politiques, des budgets d'opérations, des programmes d'immobilisations, des projets de marketing, des bilans des activités et des services, des

La concertation avec
les milieux régionaux
constitue une des
valeurs
d'entreprise
de la Sépaq.



nouveaux projets, etc. Ici aussi, la mission des territoires amènera les discussions sur des sujets plus spécifiques. À titre d'exemples, la gestion intégrée des ressources, les études à caractère faunique, le contrôle de l'accès au territoire avec les autres occupants, seront à l'ordre du jour des réserves fauniques. Dans les parcs nationaux, on abordera l'implantation du programme de suivi de l'intégrité écologique, les plans de conservation et d'éducation, les zones périphériques, etc.

La Sépaq contribue
avantageusement à
l'activité économique
du Québec par l'emploi de
3 402 personnes
dont plus de
95%
oeuvrent dans
les régions.

En outre, la tenue de ces rencontres régulières favorise le développement de partenariats avec divers acteurs régionaux. À titre d'exemple, le CAL de la réserve faunique du Saint-Maurice a favorisé la conclusion d'une entente de partenariat sur l'entretien de son réseau routier en y associant tous les utilisateurs, à savoir, l'industrie forestière, la MRC, la Corporation du développement durable du pont de Mékinac et la Zec Chapeau-de-paille. De même, les trois parcs nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de concert avec l'ATR régionale ont convenu d'une entente de partenariat en vue de la promotion de la région à l'étranger.

Par ailleurs, la composition même de ces forums, où se retrouvent des représentants d'horizons très diversifiés, ouvre la porte à des échanges sur des enjeux de portée régionale qui débordent des territoires visés. Le développement éolien en relation avec la protection des paysages en est un exemple.

Par cette approche de concertation régionale, la Sépaq met à contribution les communautés locales et régionales dans l'atteinte de ses objectifs nationaux, tout en participant à l'économie régionale. La Sépaq contribue avantageusement à l'activité économique du Québec par l'emploi de 3 402 personnes dont plus de 95 % oeuvrent dans les régions. Son chiffre d'affaires pour 2006-2007 est de l'ordre de 106 M\$. Ses dépenses directes représentent plus de 96 M\$ dont 52 M\$ en salaire et 44 M\$ en achat de biens et services locaux. Par ses activités, la Sépaq contribue au maintien de près de 15 000 emplois directs et indirects en région, soit 12% des 133 500 emplois générés par le secteur du tourisme au Québec.

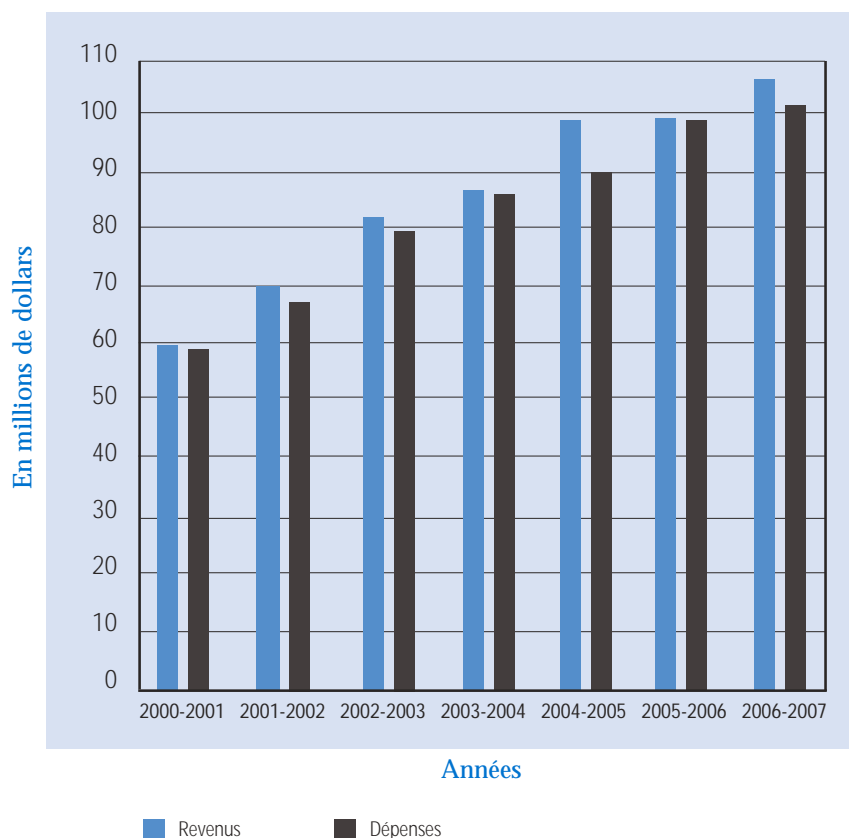
REVUE FINANCIÈRE

Avec ses 48 établissements et l'important volume d'affaires généré, la Société a développé, au cours des années, une culture de gestion axée sur le service à la clientèle et également une grande capacité à ajuster ses ressources en fonction de l'achalandage, lequel peut varier rapidement, notamment pour des raisons climatiques. De plus, l'information fournie à la clientèle pour améliorer sa connaissance du Réseau Sépaq, l'informatisation des processus administratifs, l'utilisation d'Internet, les économies d'échelle, la formation du personnel et la gestion rigoureuse sont autant de facteurs qui ont contribué à l'amélioration de la performance de la Société. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en 2006-2007, la Société a augmenté la productivité par heure travaillée de 2,28 % par rapport à l'exercice précédent.

Résultats

En 2006-2007, la Société a franchi le cap des 100 M\$ au chapitre de son volume d'affaires. Il s'agit là d'un sommet historique puisque les revenus ont progressé de 7,9% passant de 98 541 000\$ à 106 314 000\$. Outre l'achalandage et l'inflation, c'est le nouveau mandat de gérer le Parc Aquarium du Québec confié à la Société le 3 mai 2006 qui explique la plus grande proportion d'augmentation des revenus.

Évolution des revenus et dépenses



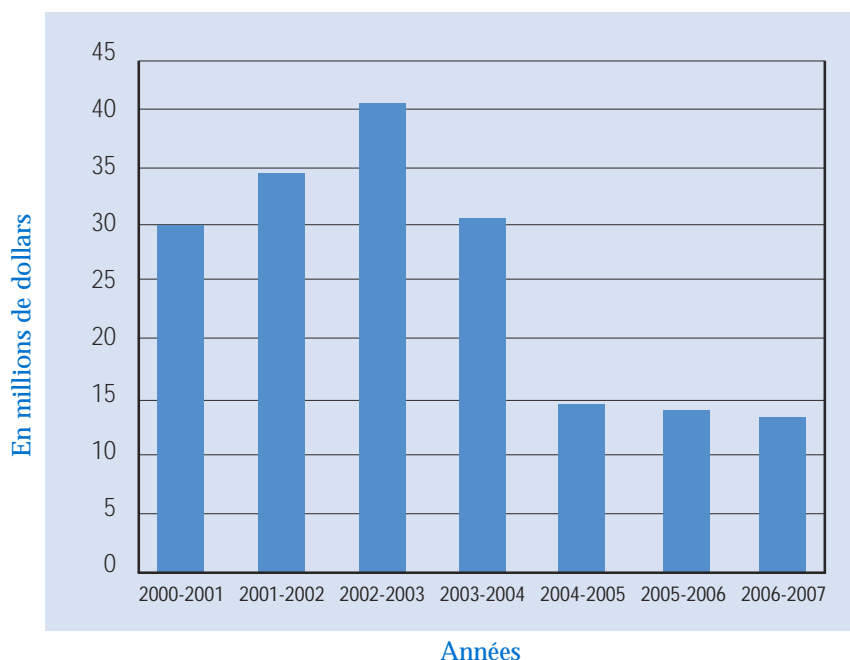
Globalement, la Société a réussi à maintenir un contrôle efficace de ses dépenses en limitant la hausse à 5,8% alors que les revenus ont progressé de 7,9%, ce qui a permis de quintupler les résultats nets par rapport à l'an dernier, lesquels sont passés de 457 000\$ à 2 511 000\$.

Flux de trésorerie

Les liquidités générées par l'exploitation ont presque doublées passant de 6 947 000\$ à 12 194 000\$. Quant aux investissements, la Société a réalisé son programme d'immobilisations tel que planifié. Ainsi, 518 projets ont été réalisés dans l'ensemble du réseau pour des acquisitions d'immobilisations totalisant 13 500 000\$ comparativement à 14 008 000\$ en 2005-2006. La construction de 12 nouveaux chalets au lac à Noël et au lac Pikauba dans la réserve faunique des Laurentides ainsi qu'au parc national des Monts-Valin, de même que plusieurs projets reliés au maintien et au renouvellement des actifs constituent les principaux investissements réalisés en 2006-2007.

La Société est déterminée à prendre les moyens requis pour maintenir en bon état ses actifs non seulement au bénéfice de sa clientèle actuelle, mais aussi pour les générations futures tel qu'énoncé dans sa mission. Ainsi, les liquidités générées par l'exploitation iront prioritairement à l'entretien et au maintien des actifs. La mesure est d'autant plus importante quant on pense aux sous-investissements dont ces actifs ont souffert avant leur transfert à la Société.

Évolution des investissements



Bilan

La valeur aux livres des actifs est passée de 204 516 000 \$ à 219 082 000 \$, ce qui représente une augmentation de 7,1%. La Société a continué à faire une gestion rigoureuse de sa trésorerie et a réussi à contenir ses frais financiers malgré l'augmentation des taux d'intérêt.

L'avoir de l'actionnaire s'est accru du montant des résultats nets, soit 2 511 000 \$. Il est passé de 41 528 000 \$ à 44 039 000 \$.

Perspectives

Les tendances sociodémographiques (vieillesse de la population, accroissement des revenus et amélioration de la santé physique) favorisent clairement un intérêt grandissant pour la qualité de vie et les loisirs de même qu'un souci pour la protection de l'environnement. Dans le domaine du tourisme, on observe une demande croissante pour la visite de milieux naturels et le développement de nouvelles formes de tourisme lié à la nature, à la vie sauvage, aux zones rurales et à la culture. Au plan international, le tourisme de grande aventure, l'écotourisme, le tourisme culturel et d'apprentissage sont en croissance. Par la grande diversité et la qualité des produits qu'elle offre, la Sépaq s'inscrit parfaitement dans ces créneaux d'avenir.

Compte tenu des enjeux auxquels est confrontée la Société, elle se doit d'accroître encore l'efficacité, l'efficience et l'économie de ses opérations et de sa gestion, de manière à dégager plus de liquidités pour les réinvestir dans la gestion de ses ressources humaines, dans le maintien des actifs, dans la conservation et l'aménagement des milieux naturels ou fauniques et dans le développement de nouveaux produits et services répondant aux nouvelles tendances.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.


La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Vice-président à l'administration et aux finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Mallette

SENCRL

Comptables agréés

Québec, le 27 avril 2007

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2007	2006
REVENUS		
Pêche et villégiature	31 304 \$	30 459 \$
Chasse	15 181	15 084
Restauration, boutiques et dépanneurs	15 178	14 313
Autres activités de plein air	14 298	11 509
Concessions et divers	4 080	4 759
Subventions	3 194	2 471
Honoraires de gestion	23 079	19 946
	106 314	98 541
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	51 774	47 217
Entretien et énergie	17 739	16 434
Frais généraux et administratifs	11 655	10 877
Produits de revente	9 516	11 142
Frais de vente et marketing	5 963	5 736
Amortissement	5 109	5 290
Frais financiers (note 3)	1 941	1 383
Quote-part dans la société affiliée	106	5
	103 803	98 084
RÉSULTATS NETS	2 511 \$	457 \$

DÉFICIT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2007	2006
Solde au début	(30 059) \$	(30 516) \$
Résultats nets	2 511	457
Solde à la fin	(27 548) \$	(30 059) \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	2 511 \$	457 \$
Amortissement	5 109	5 290
Quote-part dans la société affiliée	106	5
Variation des postes à court terme	4 468	1 195
	12 194	6 947
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(13 500)	(14 008)
Produits de cessions d'actifs	226	79
Avance à la société apparentée (note 9)	(6 879)	-
Avance à la société affiliée	(113)	94
	(20 266)	(13 835)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	5 090	2 301
Emprunt	1 696	5 074
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	6 386	6 975
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1 686)	87
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(264)	(351)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	(1 950) \$	(264) \$

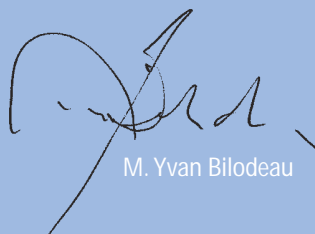
BILAN

Au 31 mars
(En milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Débiteurs	2 916 \$	3 207 \$
Subventions à recevoir	8 277	7 055
Stocks	2 065	2 201
Frais reportés au prochain exercice	1 785	1 774
Avance à la société apparentée (note 9)	6 879	-
	21 922	14 237
SUBVENTIONS À RECEVOIR	28 528	22 056
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	426	419
IMMOBILISATIONS (note 4)	168 206	167 804
	219 082 \$	204 516 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	1 950 \$	264 \$
Créditeurs	22 096	20 350
Dépôts de clients	11 394	10 509
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 5)	200	400
	35 640	31 523
DETTE À LONG TERME (note 5)	53 327	51 831
SUBVENTIONS REPORTÉES	86 076	79 634
	175 043	162 988
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	71 587	71 587
DÉFICIT ACCUMULÉ	(27 548)	(30 059)
	44 039	41 528
	219 082 \$	204 516 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 7 et 8)
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


M. Georges Laberge


M. Yvan Bilodeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2007

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- Bâtiments et infrastructures 4 %
- Téléphérique 5 %
- Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives 14 % et 20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

g) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 1 670 928 \$ (2006, 1 572 414 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3- FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 941 000 \$ (2006, 1 383 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 045 000 \$ (2006, 1 368 000 \$), des intérêts sur l'emprunt bancaire de 5 000 \$ (2006, 15 000 \$) et un revenu d'intérêt de 109 000 \$ (2006, aucun).

4- IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 469 \$	- \$	2 469 \$	2 458 \$
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 892	-	13 892	13 892
Bâtiments et infrastructures	193 553	50 965	142 588	142 377
Téléphérique	1 499	978	521	609
Matériel roulant	13 606	8 460	5 146	4 295
Mobilier, équipements, améliorations locatives	20 178	16 588	3 590	4 173
	245 197 \$	76 991 \$	168 206 \$	167 804 \$

Au cours de l'exercice 2006-2007, des subventions pour un montant de 13 428 000 \$ (2006, 9 806 000 \$) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

5- DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)	2007	2006
Acceptations bancaires, d'un montant de 51 955 000 \$, échéant d'avril 2007 à mars 2008 et portant intérêt à des taux variant de 4,36 % à 4,49 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 372 000 \$ ⁽¹⁾	53 327 \$	51 631 \$
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 \$ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 \$, échéant en avril 2007	200	600
	53 527	52 231
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	200	400
	53 327 \$	51 831 \$

⁽¹⁾ La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 88 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, des facilités de crédit d'un montant variant de 60 000 000 \$ à 70 000 000 \$ renouvelable en avril 2008 et échéant en avril 2017.

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice est de 200 000 \$ en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

6- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2007	2006
Autorisé: D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis: 268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587 \$	71 587 \$

7- ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 13 264 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2008	-	3 681 \$
2009	-	2 738 \$
2010	-	1 441 \$
2011	-	1 444 \$
2012	-	1 252 \$

De plus, au 31 mars 2007, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 2 519 000 \$.

8- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

9- OPÉRATIONS AVEC UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE

Une convention est intervenue en mai 2006, entre la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Société, confiant à celle-ci la gestion et l'administration du Parc Aquarium du Québec et la coordination du plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 6 879 000 \$ avec intérêts au taux moyen de 4,4 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 109 000 \$. De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 3 535 000 \$ pour compenser les frais qu'elle a assumés.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, de l'avance à la société apparentée, des créditeurs, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

11- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
 12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.
13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
 14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
 15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.
 16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.
24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.

29. Pour l'application des articles 25 à 27, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée

consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. c. S-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ

• SECTEUR FAUNIQUE

AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCs

Directeur : Vacant
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1E0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN

Directeur : Vacant
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

RÉSERVES FAUNIQUEs ASSINICA ET DES LACS- ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI

Directeur : M. Robert Proulx
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 748-7749
Courriel : assinica@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE DUNIÈRE

Directeur : M. Sylvain Couturier
165, Saint-Luc, bureau 105, case postale 640
Causapsal (Québec) G0J 1J0
Téléphone : 418 756-3138
Télécopieur : 418 756-3113
Courriel : duniere@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE, SECTEUR ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Directeur : M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 736-7431
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE, SECTEUR OUTAOUAIS

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
830, des Pins Rouges, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

Directeur : M. Robin Plante
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL

Directrice : M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Directeur : M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN

Directeur : M. Martin Soucy
Chemin du Lac Supérieur
Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2325
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : rougematawin@sepaq.com

RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-AURICE

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télocopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

SÉPAQ ANTICOSTI

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télocopieur : 418 535-0289
Courrier : anticosti@sepaq.com

• SECTEUR TOURISTIQUE

AUBERGE FORT-PRÉVEL

Directeur : M. Robert Bêland
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télocopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télocopieur : 418 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

CAMPING DES VOLTIGEURS

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : 819 477-1360
Télocopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-KÉNOGAMI

Responsable : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télocopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télocopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télocopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

SOCIÉTÉ AFFILIÉE

SÉPAQ-VAL-JALBERT, S.E.N.C.

Directeur : M. André Turgeon
95, rue St-Georges
Route 169, case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : 418 275-3132
Télocopieur : 418 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

Directeur : M. Réjean Beaulieu
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : 418 875-2122
Télocopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

• SECTEUR DES PARCS

PARC AQUARIUM DU QUÉBEC

Directeur : M. André Roy
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télocopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télocopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

PARC NATIONAL D'ANTICOSTI

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télocopieur : 418 535-0289
Courrier : parc.anticosti@sepaq.com

PARC NATIONAL DU BIC

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télocopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : 418 486-2300
Télocopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télocopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

GÎTE DU MONT-ALBERT

Directeur services hôteliers : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télocopieur : 418 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : 418 439-1227
Télocopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

**PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-
DE-LA-RIVIERE-MALBAIE**

Directrice: M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone: 418 439-1227
Télécopieur: 418 439-1228
Courriel: parc.hautes-gorges@sepaq.com

**PARC NATIONAL DE L'ÎLE-BONAVENTURE-
ET-DU-ROCHER-PERCÉ**

Directeur: M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone: 418 782-2240
Télécopieur: 418 782-2241
Courriel: parc.bonaventure@sepaq.com

PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

Directeur: M. Serge Perreault
55, Ile Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone: 450 928-5089
Télécopieur: 450 670-2747
Courriel: parc.boucherville@sepaq.com

PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

Directrice: M^{me} Nancy Bolduc
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone: 418 528-8787
Télécopieur: 418 528-8781
Courriel: parc.jacques-cartier@sepaq.com

PARC NATIONAL DE MIGUASHA

Directeur: M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone: 418 794-2475
Télécopieur: 418 794-2033
Courriel: parc.miguasha@sepaq.com

PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

Directeur: M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone: 819 888-2941
Télécopieur: 819 888-2943
Courriel: parc.mont-megantic@sepaq.com

PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Directeur: M. Pierre Dépelleau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone: 819 843-4545
Télécopieur: 819 868-1259
Courriel: parc.mont-orford@sepaq.com

PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO

Directeur: M. Serge Perreault
55, Ile Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone: 450 653-7544
Télécopieur: 450 653-0509
Courriel: parc.st-bruno@sepaq.com

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

Directeur: M. Martin Soucy
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone: 819 688-2336
Télécopieur: 819 688-6369
Courriel: parc.mont-tremblant@sepaq.com

PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN

Directeur: M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone: 418 674-1200
Télécopieur: 418 674-1246
Courriel: parc.monts-valin@sepaq.com

PARC NATIONAL D'OKA

Directeur: M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone: 450 479-1338
Télécopieur: 450 479-6250
Courriel: parc.oka@sepaq.com

PARC NATIONAL DE PLAISANCE

Directeur: M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone: 819 427-5350
Télécopieur: 819 427-5905
Courriel: parc.plaisance@sepaq.com

PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

Directeur: M. François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone: 418 347-5371
Télécopieur: 418 347-2134
Courriel: parc.pointe-taillon@sepaq.com

PARC NATIONAL DU SAGUENAY

Directeur: M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Eternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone: 418 272-1509
Télécopieur: 418 272-1516
Courriel: parc.saguenay@sepaq.com

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT

Directeur: M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Eternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone: 418 272-1509
Télécopieur: 418 272-1516
Courriel: parc.saguenay@sepaq.com

PARC NATIONAL DE LA YAMASKA

Directeur: M. Pierre Dépelleau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone: (450) 776-7182
Télécopieur: (450) 776-7266
Courriel: parc.yamaska@sepaq.com

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Siège social

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

Service des ventes et réservations

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2
Renseignements : 1 800 665-6527 (Canada et États-Unis)
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Internet : www.sepaq.com
Courrier : inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100 (coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 873-9899
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527

www.sepaq.com



CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-KÉNOGAMI

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

ISBN-978-2-550-49870-4

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0833-028X

Photo couverture : Parc Aquarium du Québec

Photo du Conseil d'administration : Station touristique Duchesnay

Crédits photos : Jean-François Bergeron, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis et Studio Pub Photo.

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGESTe d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.



www.sepaq.com

RÉSEAU **Sépaq** 